

COLLOQUE NATIONAL
SUR LA POLITIQUE
CULTURELLE
AU RWANDA

KIGALI, du 18 au 24 mai 1980.-

THEME : LA PLACE DU KINYARWANDA DANS L'ENSEIGNEMENT REFORME.-

Documentation rassemblée

par Monsieur NGULINZIRA Boniface

Directeur Adjoint du Bureau Pédagogique de
l'Enseignement Secondaire.

- I. Dispositions prévues par les "Mesures générales d'application
de la réforme de l'Enseignement" p. 1-2.
- II. Extrait des profils de sortie de l'Enseignement Secondaire
réformé. p. 4-10.

La place du KINYARWANDA dans l'Enseignement
Réformé.-

=====

I. Dispositions prévues par les "Mesures générales d'application
de la réforme de l'Enseignement", Mars 1978.-

=====

ORIENTATION GENERALE.-

Une insistance particulière sera mise à l'Enseignement de la langue nationale, le Kinyarwanda, afin qu'elle permette la maîtrise par l'enfant des éléments de définition de notre culture et des notions scientifiques intégrées dans cette culture. Ce système doit permettre à nos enfants de rester rwandais. Mais la maîtrise des apports des autres cultures n'est pas à négliger, comme celle de la langue française en tant que seconde langue officielle.

1. Enseignement Primaire.-

1.1. Langue d'Enseignement au Primaire.-

Pour valoriser la culture nationale d'une part, et pour faciliter l'assimilation des notions enseignées d'autre part, l'objectif à long terme est d'enseigner les enfants rwandais en leur langue maternelle, le KINYARWANDA, et cela à tous les niveaux de l'Enseignement.

Au niveau primaire, la langue d'enseignement est et reste le KINYARWANDA. Ce principe vaut aussi pour les écoles privées et libres subsidiées.

1.2. Langues à enseigner au primaire.-

En plus du KINYARWANDA, le Français sera enseigné à l'école primaire et son enseignement commencera en 4^e année.

2. Enseignement rural et artisanal intégré.-

2.1. Langue d'Enseignement.-

Référence faite au point (.....) relatif à la langue d'enseignement au primaire et compte tenu des objectifs de l'Enseignement rural et artisanal intégré, celui-ci sera dispensé en Kinyarwanda.

2.2. ELEMENTS DE PROGRAMME.-

Les intitulés des Travaux Pratiques qui représenteront 65 % de la masse horaire hebdomadaire sont ceux repris au point 6 du chapitre I mais avec des contenus adaptés à ce niveau d'enseignement.

Les cours généraux à dispenser dans l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré sont les suivants :

- Kinyarwanda
- Français
- Calcul
- Economie Rurale
- Civisme
- Géographie
- Histoire
- Religion ou Morale.

.../...

3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.-

3.1. LANGUES A ENSEIGNER ET LANGUE D'ENSEIGNEMENT.-

3.1.1. Langue d'Enseignement.-

Il faut rappeler qu'à long terme, il convient d'arriver à enseigner les enfants rwandais en leur langue maternelle.

Les élèves de la première promotion du primaire réformé suivront les disciplines énumérées ci-dessous en Kinyarwanda à partir de septembre 1981 (étant entendu que les autres cours, les langues exceptées, seront dispensés en français).

a) Cours généraux :

- Kinyarwanda
- Education Civique et Culture
- Travaux Pratiques Ruraux
- Musique
- Religion ou Morale
- Dessin
- Education Physique et Sportive.

b) Cours professionnels :

Les cours professionnels, notamment ceux qui mènent aux activités directement centrées sur les populations rurales, seront enseignés en Kinyarwanda, afin de permettre aux futurs lauréats de cet enseignement d'insérer leur métier dans le milieu de leur auditoire.

Exemple : alphabétisation, vulgarisation agricole, nutrition, puériculture ...

Pour atteindre l'objectif d'instruire les enfants rwandais en leur langue maternelle, des mesures d'urgence sont prévues, notamment :

- donner une formation approfondie de la langue maternelle aussi bien aux niveaux primaire, secondaire que supérieur.
- fournir des outils d'enseignement de cette langue aux enseignants à tous les niveaux. A cet effet, les sections concernées des Bureaux Pédagogiques sont déjà opérationnelles.
- Organiser des recyclages des professeurs rwandais du secondaire pour l'enseignement du et en Kinyarwanda.

3.2. Langues à enseigner.-

L'article 80 de la loi sur l'Education Nationale de la République Rwandaise stipule que le Kinyarwanda, le Français et l'Anglais sont des branches obligatoires de l'Enseignement Secondaire.

En plus de ces disciplines, la langue SWAHILI sera introduite dans certaines filières de l'Enseignement Secondaire vue son importance dans nos relations avec les pays voisins.

II. EXTRAIT DU PROFIL DE SORTIE DE L'ECOLE DES LETTRES

Savoirs

- connaissance du système linguistique du kinyarwanda.

Savoir-faire

- 2.1 Maîtriser, de façon raisonnée, la langue maternelle :
- identifier les différents éléments de la langue, leur rôle dans l'acte de communication;
 - dégager les règles qui sous-tendent la communication en kinyarwanda, les appliquer dans des situations variées;
 - expliquer le fonctionnement des unités linguistiques (segments et tons) à différents niveaux:
 - . phonétique;
 - . phonologique ;
 - . morphologique;
 - . morphophonologique;
 - . syntaxique;
 - . morphosyntaxique

Savoir-être

- intérêt pour l'étude scientifique de la langue maternelle.

-
- expliquer la formation de certains mots par dérivation ou composition;
 - expliquer les mécanismes d'intégration d'un mot étranger en kinyarwanda;
 - découvrir et proposer des critères d'organisation du lexique rwandais;
 - explorer des champs sémantiques;
 - constituer un lexique thématique;
 - montrer les liens entre la langue et la culture rwandaise;
 - replacer les usages, les coutumes, les techniques du passé rwandais dans leur contexte.
 - comparer la société rwandaise actuelle et ancienne;
 - distinguer les éléments culturels hérités des ancêtres de ceux importés récemment de cultures étrangères.
-
- connaissance approfondie de la société rwandaise actuelle et de son passé;
 - coutumes, organisation familiale, sociale;
 - transformation de la société rwandaise, problèmes, tensions, perspectives;
 - le mode de vie (travail, habitat, loisirs, ...) sur les collines, en ville;
 - l'outillage traditionnel
 - l'introduction de techniques modernes;
 - littérature rwandaise orale et écrite et ses liens avec un genre de vie, une conception de la société.
-
- avoir la fierté de sa langue, de sa culture.
 - patriotisme.
 - aimer et chercher à promouvoir la culture rwandaise

- éléments d'histoire du Rwanda ancien
- genres, techniques de composition de textes oraux
- connaissance de la littérature rwandaise écrite.
- connaissance active à l'oral et à l'écrit de quatre langues: kinyarwanda, français, anglais et swahili.

- classer un texte de littérature orale selon son genre;
- identifier et caractériser les structures, thèmes, rythmes, styles, propres à chaque composition;
- indiquer les fonctions psycho-sociales des différents genres de la littérature orale;
- distinguer les caractéristiques d'un texte de littérature écrite.

2.2. Communiquer couramment en quatre langues

- c.-à-d. recevoir, intégrer, exprimer un message, oralement ou par écrit.

2.2.1. Recevoir et intégrer tout type de

messages non techniques, oraux ou écrits

- à l'oral, discriminer les éléments significatifs, tant segmentaux (phonèmes) que suprasegmentaux (rythmes, intonations, tonalité).
- établir les caractéristiques physiques et articulatoires des sons de la parole.
- connaissance des phonèmes, intonations et rythmes caractéristiques des langues étudiées.
- connaissance des principes fondamentaux de la phonétique acoustique (propagation d'une onde sonore, résonance, fréquence,

- apprécier la littérature orale.

- amplitude, durée, intensité, timbre, longueur ...).
- connaissance de l'anatomie et du fonctionnement de l'appareil phonatoire (source vocale + résonateur).
- connaissance des représentations graphiques des phonèmes dans les 4 langues.
- connaissance du symbolisme graphique de l'affiche, du dessin humoristique, de la bande dessinée, du plan, de la carte géographique...
- connaissance des différentes représentations possibles de données chiffrées par un graphique (pourcentage, fractions, proportions, échelles...)
- connaissance d'une méthode d'analyse de la phrase.
- connaissance des types de message, de leurs caractéristiques, de leurs règles de construction et d'organisation dans les 4 langues étudiées.

- à l'écrit, lire le message:
 - . décoder les marques significatives de l'écrit ou d'une représentation graphique;
- . déterminer des ensembles syntaxiques homogènes et reconnaître les liens chronologiques et logiques qui les lient.
- à l'oral et à l'écrit
 - . identifier le type de message, ses caractéristiques, la façon dont il est construit;
 - . explorer le message pour en identifier le contenu et en reconnaître les éléments importants ainsi que leur organisation;
 - . identifier le sens de l'ensemble et de ses parties;
 - . identifier les différents niveaux de langue;

être attentif à la
forme du message.

- connaissance, pour les langues étudiées, des différents niveaux de langue.

- connaissance pour chacune des langues étudiées des relations entre la langue et la civilisation, le mode de vie qui la sous-tendent.

- connaissance des caractéristiques et des oppositions phonologiques, rythmiques et intonatives des langues

- connaissance du système de transposition phonèmes-graphèmes propre à chacune des langues étudiées;

- dégager l'implicite d'un message ou être capable de le découvrir à l'aide de documents.

- replacer un message oral ou un texte dans le contexte de culture, de genre de vie, de conceptions... qui lui donnent son sens.

2.2.2. Produire tout type de message non techniques, oraux ou écrits.

- à l'oral produire correctement

- . les phonèmes et les séquences de phonèmes caractéristiques des langues étudiées
- . les rythmes et les intonations caractéristiques de chaque langue en fonction du contenu du message et de la situation.

- à l'écrit, respecter les règles de:

- chercher à comprendre les autres, à suivre leur pensée, à la replacer dans son contexte socio-culturel.

- avoir un esprit de compréhension, d'ouverture à l'autre.

- être à l'aise dans les contacts avec le public, les collègues, les étrangers; être poli, accueillant et serviable.

- soin, écriture lisible.

-
- connaissance de l'orthographe d'usage et de relation, de la ponctuation, des règles de syllabation et de mise en page.
 - connaissance de la notation phonologique du kinyarwanda.
 - connaissance des types et constructions de phrases.
 - connaissance des principes d'organisation d'une série de phrases en un ensemble cohérent.
 - connaissance pratique des règles grammaticales (syntaxiques, morphologiques, ...);
 - connaissance des caractéristiques du code oral et écrit;
 - connaissance des moyens d'adaptation d'un message à une situation, un milieu, un interlocuteur.
-
- . l'orthographe d'usage et de relation, la ponctuation, la syllabation, la présentation;
 - . en kinyarwanda écrire en orthographe courante et en notation phonologique;
 - . relire un texte et y corriger les fautes stylistiques, **lexicales**, orthographiques.
 - à l'oral et à l'écrit:
 - construire et organiser le contenu du message;
 - appliquer les règles de la syntaxe et de la morphologie propres aux quatre langues;
 - utiliser à bon escient les marques significatives du code oral ou écrit;
 - choisir le niveau de langue qui convient au contenu et à la situation:
 - esprit logique
 - s'adapter à des situations, des milieux, des interlocuteurs.

- connaissance en **kinyarwanda** d'un vocabulaire étendu et des conditions d'emploi de ce vocabulaire.
- connaissance pour les langues étrangères de tout le vocabulaire courant et du vocabulaire spécifique aux disciplines littéraires.
- connaissance des formules et du vocabulaire administratifs.
- connaissance des documents administratifs courants, de leur contenu, de leur présentation.

- en kinyarwanda utiliser tous les niveaux de langue et être capable de passer d'un niveau à un autre en fonction du contenu et de la situation (langue littéraire, soutenue, usuelle, familière, populaire)
- pour les langues étrangères, utiliser le niveau moyen ou soutenu selon les circonstances;

2.2.3. Rédiger des documents administratifs

dans les deux langues officielles du pays:

- utiliser les formules, le vocabulaire en usage dans les documents administratifs;
- respecter les règles de présentation de documents administratifs.